

Nomination du Vérificateur externe des comptes de l'OIM : Critères de sélection

Les critères de sélection du Vérificateur externe des comptes sont énoncés ci-après :

- a) Une expérience internationale de la vérification comptable est particulièrement importante car l'OIM déploie ses activités depuis quelque 450 bureaux situés dans 150 pays du monde. L'OIM réalise un volume substantiel de transactions financières dans diverses monnaies, possède des comptes bancaires dans la plupart des pays dans lesquels elle intervient et effectue régulièrement des opérations sur devises.
- b) Étant donné que l'OIM applique les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), un vérificateur externe des comptes qui connaît et possède une expérience de ces normes offrirait aux États Membres la garantie que celles-ci sont correctement interprétées, appliquées et présentées dans les états financiers annuels.
- c) L'OIM s'emploie à introduire progressivement un nouveau système de planification des ressources d'entreprise, à savoir les applications Oracle Cloud. La transition vers ce système s'achèvera courant 2024. Une expérience de l'utilisation d'un système de planification des ressources d'entreprise, en particulier des applications Oracle Cloud, ainsi que d'autres technologies financières aiderait le Vérificateur externe à examiner les comptes de l'OIM, qui sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- d) Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément à la politique de l'OIM en matière de voyage.
- e) Consentement à accepter d'être nommé aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour un mandat de trois ans renouvelable couvrant la période 2025, 2026 et 2027. Aux fins de continuité, il serait utile de désigner un interlocuteur unique pour toute cette période.
- f) Confirmation que les vérificateurs externes des comptes pourront être consultés pour des avis et des conseils sur des questions de comptabilité et de vérification, en gardant à l'esprit les contraintes de temps imposées par les sessions des organes directeurs de l'OIM.
- g) Confirmation que le Vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes :
 - i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ;
 - ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général ;
 - iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM (le programme d'audit pour 2022 des vérificateurs externes actuels prévoyait, par exemple : un audit de certification de 8 semaines, un audit de conformité de 14 semaines et un audit de performance de 4 semaines).
- h) Bien que l'OIM ait trois langues officielles (anglais, espagnol et français), toutes les transactions financières sont saisies dans son système de planification des ressources d'entreprise en anglais. Une bonne connaissance de l'anglais est donc requise.